

16

Travaux Interdisciplinaires et Plurilingues

Jean-Jacques Briu (éd.)

Terminologie (I):  
analyser des termes  
et des concepts

Peter Lang

Aujourd'hui, la Terminologie est le plus souvent définie comme une organisation des lexiques de domaines spécialisés. Cette discipline en expansion, de plus en plus servie par la technologie informatique, est sollicitée par de nombreux secteurs techniques et commerciaux. Doit-on se limiter à des nomenclatures spécialisées ou analyser en profondeur le sens, la signification de termes linguistiques et de concepts? Le concept, c'est du sens: un ensemble particulier de représentations mentales. Si des termes ne sont pas directement traduisibles d'une langue à l'autre, c'est souvent parce que leurs sens ne sont pas directement transposables d'une histoire, d'une culture, d'une société à une autre et qu'en conséquence leur sens, leurs référents et leur praxis diffèrent. Les termes, les concepts n'existent que dans des sociétés particulières, des cultures particulières et dans des langues particulières. Partant, de nombreux termes ne sont pas simples mais (très) complexes.

Les neuf contributions de cet ouvrage – issu d'un colloque qui s'est tenu à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense en 2009 – présentent diverses manières dont linguistes, lexicographes et juristes exposent leur compréhension des questions terminologiques. Une telle approche interdisciplinaire et plurilingue – fr., russe, all. – ne requiert nullement des concepts, des théories et des méthodes uniformes. Elle apporte, au contraire, un ensemble d'éclairages plus originaux, plus souples pour la compréhension d'un savoir en devenir comme l'est la Terminologie.

Jean-Jacques BRIU est professeur de linguistique à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense et traducteur de l'allemand. En 2009 il a traduit l'ouvrage de Leo Spitzer: *Etudes sur le style. Analyses de textes littéraires français (1918-1931)*.

**Terminologie (I):  
analyser des termes et des concepts**



# Travaux Interdisciplinaires et Plurilingues

Vol. 16

Collection placée sous la direction  
de Yves Hamant et Brigitte Krulic



PETER LANG

Bern • Berlin • Bruxelles • Frankfurt am Main • New York • Oxford • Wien

Jean-Jacques Briu (éd.)

Terminologie (I):  
analyser des termes  
et des concepts



PETER LANG

Bern • Berlin • Bruxelles • Frankfurt am Main • New York • Oxford • Wien

**Information bibliographique publiée par «Die Deutsche Nationalbibliothek»**  
«Die Deutsche Nationalbibliothek» répertorie cette publication dans la «Deutsche  
Nationalbibliografie»; les données bibliographiques détaillées sont disponibles  
sur Internet sous <http://dnb.d-nb.de>.

Cet ouvrage est publié grâce au soutien financier du CRPM  
(Centre de Recherche Pluridisciplinaire Multilingue, EA 4418)

Réalisation de la couverture: Thomas Jaberg, Peter Lang SA

ISBN 978-3-0352-0048-5  
ISSN 1663-9367

© Peter Lang SA, Editions scientifiques internationales, Bern 2011  
Hochfeldstrasse 32, CH-3012 Bern  
[info@peterlang.com](mailto:info@peterlang.com), [www.peterlang.com](http://www.peterlang.com), [www.peterlang.net](http://www.peterlang.net)

Tous droits réservés.

Réimpression ou reproduction interdite par n'importe quel procédé, notamment  
par microfilm, xérophotographie, microfiche, microcarte, offset, etc.

Imprimé en Suisse

# Table des matières

Présentation Jean-Jacques BRIU	1
Comment aborder le concept d'un point de vue linguistique? Loïc DEPECKER	17
La terminologie juridique sous l'aspect interlangues. La traduction des «mots étrangers»/« <i>Fremdwörter</i> » dans les textes juridiques Klaus E. W. FLECK	33
Fonctions lexicales et traduction juridique bilingue français-allemand Thierry GRASS	57
Les terminologies onomastiques entre l'Europe et l'Asie Evgeny SHOKHENMAYER	83
A la recherche du « <i>génie de la langue</i> » Kerstin OHLIGSCHLAEGER	101
« <i>démocratie / Demokratie</i> »: variation du sémantisme des deux termes du 18 <sup>e</sup> au 20 <sup>e</sup> siècle Jean-Jacques BRIU	117
Langues et Traductions médiévales: Que de mots! Que de maux! Astrid GUILLAUME	131

<i>Les députés du Parlement russe pensent-ils?</i> Autour du concept de «parlement»: analyse en synchronie et en diachronie de certains termes de langues européennes Serguei SAKHNO	153
Identification de termes/concepts pour une application pluridisciplinaire: les apports de la terminologie textuelle Christine FÈVRE-PERNET	191
Bibliographie générale	223

# Présentation

Jean-Jacques BRIU

Professeur à l'université Paris Ouest Nanterre La Défense

CRPM EA 4418

## 1. La *Terminologie* en devenir

Au cours de l'histoire de la «technologie linguistique» (Auroux), l'étude méthodique du *vocabulaire* d'une langue (ses origines, emprunts, formations, taxinomies) est, dans les grammaires de cette langue, traditionnellement traitée dans un chapitre intitulé «Morphologie» ou «Les mots» (toujours après «Les sons»). Dans la linguistique du 20<sup>e</sup> siècle, on voit se développer comme des domaines autonomes d'abord la Lexicologie – incluant ou non la Lexicographie – puis la Terminologie.

De manière plus précise, on peut considérer qu'un projet de type «terminologique» se dessine au 18<sup>e</sup> siècle avec les travaux de *classifications lexicales* de Leibniz, de Lavoisier et de Linné (1735). Le projet se poursuit plus décisivement au 19<sup>e</sup> siècle, avec W. Whewel d'abord, le premier à employer le mot «*terminology*» dans *History of the Inductive Sciences* (1837), puis à l'occasion des congrès scientifiques internationaux des botanistes en 1867, des zoologues et des chimistes en 1889. Cela signifie que le vocabulaire d'une langue n'est pas considéré comme un amas confus, irréductiblement parcellaire, voire aléatoire d'éléments, mais comme un ensemble où l'on peut reconnaître de l'ordre sous la forme de diverses organisations, de hiérarchies et de relations dont il est possible de rendre compte de façon raisonnée, systématique et pratique. On sait, par ailleurs, l'importance des travaux de l'ingénieur autrichien Wüster dans une perspective de standardisation du vocabulaire technique (1920) et de l'Allemand

Tönnies dans le domaine de la sociologie (1897). Même si l'un des objectifs premiers est alors de rendre plus claire et plus efficace la *dénomination* des objets du monde, le classement de ces objets et des mots va de pair, l'un précédant l'autre, l'un corrigeant l'autre, on vise, selon la meilleure logique possible, à faire se correspondre de façon corrélative, non équivoque, stable, efficace un ordre des choses et un ordre des mots. La même entreprise s'instaure, à l'intérieur de divers domaines de connaissance. Ainsi se développe à la fois une analyse des *spécificités* d'objets du monde et une analyse du *sens* particulier des termes linguistiques qui peuvent leur correspondre en référence – mentale et langagière. Dans cette perspective, on peut bien regarder comme prémisses à la «terminologie» une encyclopédie telle que *Le grand dictionnaire* de Berthelot & alii (1885-1902), qui constitue une tentative de recensement et de distinction des sens, des significations, en même temps qu'une tentative de structuration des savoirs de tous domaines, et qui dans cette mesure représente une terminologie appliquée, expérimentale. Des vocabulaires tels que le *Vocabulaire philosophique* de Lalande (1902-1923) peuvent offrir d'autres exemples de lexicologie appliquée anticipant la Terminologie.

Aujourd'hui, la Terminologie est le plus souvent définie *a minima* comme une organisation des lexiques particuliers de domaines spécialisés. Mais est-il des domaines qui ne soient peu ou prou «spécialisés»? Par définition, tout domaine est particulier ou il n'est pas. La Terminologie est une discipline en expansion, de plus en plus servie par la technologie informatique (notamment par le traitement électronique automatique de corpus) et elle est sollicitée en particulier par de nombreux secteurs techniques et commerciaux. «Terminologie» est aussi devenu une étiquette, une appellation «à la mode» que l'on tend à substituer facilement à celles de «lexicologie» ou de «sémantique lexicale»; mais «Terminologie» se voit aussi substitué à «vocabulaire», «lexique», «nomenclature», «catalogue», «langage» ou «jargon», termes eux-même souvent associés à *spécialisé*, à *technique* ou à *professionnel* («vocabulaire spécialisé», «langage technique», etc). Par ailleurs, le second terme du composé donne à «Termino-logie» un aspect de «science» qui fait défaut à Vocabulaire, Lexique ou

Nomenclature. «Terminologie» est un terme plus pratique aussi: il permet de dériver l'adjectif *terminologique*, alors que vocabulaire et nomenclature interdisent une adjectivation.

La Terminologie s'affirme presque toujours comme science des nomenclatures disciplinaires, mais sous une forme systématisée, raisonnée ou structurée. On lui donne divers éclairages, faisant d'elle l'«étude et traitement des unités linguistiques des sciences et techniques» (Depecker, *Langages 168*, 2007: 106) ou l'«ensemble des dénominations (*Bennennungen*) ou termes (*Termini*) qui fonctionnent comme désignations des concepts scientifiques, avec lesquelles des théories scientifiques peuvent être exposées» (Budin G., *Langages 168*, 2007: 12-13); le terme est souvent pris comme «une unité linguistique désignant une notion appartenant à une langue de spécialité» (Eluerd 2000, *La terminologie*, 28).

Cependant, la Terminologie ne cesse de poser de vrais problèmes quant à ses objectifs et à ses modes opératoires dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle et tout au long du 20<sup>e</sup> siècle. Ainsi il n'est pas certain qu'elle doive se limiter à des nomenclatures spécialisées (*lexiques, vocabulaires, catalogues, corpus...*) ni que les listes de termes établies, agréées par des organismes d'autorité doivent constituer un standard international absolu, i.e. objectif et contraignant. En effet, les critères retenus, les métatermes utilisés (*termes, désignations, idée, notion, objet...*), l'organisation des relations (*en classes, arbres, combinatoires...*) ainsi que l'analyse-même des contenus (*significations, sens, signifié, référent...*) sont encore très hétérogènes d'une théorie à une autre et d'une application à une autre. Par ailleurs, loin d'être toujours universelles ou même internationales, les unités terminologiques recensées «sont prises dans des sociétés et des cultures particulières» (Depecker 2007: 106), mais également dans des langues particulières. Pour cette raison même, certaines unités / termes ne sont pas simples, mais (très) complexes dans la mesure où ils sont relatifs à une histoire, à une société, à des institutions, à des pratiques, à des cultures différentes ou fortement différenciées selon le pays. En conséquence, il est assez fréquent que les unités / termes se révèlent d'une langue à une autre difficilement interprétables et peu traduisibles.

## 2. Terminologie et néologie

On observe que dans de nombreuses recherches et publications la conception de la Terminologie se trouve souvent réduite à un ou à des vocabulaires, à des listes, à des nomenclatures, c'est-à-dire à des ensembles (strictement) lexicaux plus ou moins spécialisés<sup>1</sup>, plus ou moins utilitaires, détachés de réflexions critiques quant à leurs critères, paradigmes et cohérences, par exemple, et quant à leurs implications. La Terminologie est, en effet, devenue un enjeu pratique d'ordre technique dans des domaines institutionnels ou d'entreprise, de production ou de service; on lui demande en effet de résoudre les problèmes de compréhension, de communication internationale que posent la pluralité des langues et des cultures. En conséquence, on fait des nomenclatures et de leur organisation un outil essentiel de mise en correspondance de termes et de leurs référents, dans une langue et entre deux ou plusieurs langues. Tout se passe comme si l'adaptation au(x) marché(s) était d'ordre technologique, relevait d'une technologie terminologique. Dans l'histoire des échanges, au début était le vocabulaire, et il accompagnait la pratique archétypale des explorateurs, navigateurs, découvreurs et les premiers commerçants qui échangeaient des marchandises sans nom, puis nommaient, puis en établissaient (dans la mémoire, sur des supports écrits) des listes sur deux colonnes; ils mettaient en correspondances, pour des objets et des personnes, les noms familiers et les noms autochtones. On développait ainsi une praxis absolument utilitaire reposant sur des séries de noms et d'objets pour toute langue découverte et pour tout langage commercial. On attend aujourd'hui de la Terminologie beaucoup de *catalogages* de correspondances interlangues biunivoques, stables et d'un agrément international le plus large possible. Bref, la Terminologie semble devoir sauver Babel. C'est d'elle avant tout que relèverait l'intercompréhension internationale: grâce à la puissance informatique et au

1 Voir la critique de «langue spécialisée» dans Lerat, Pierre (1996): *Les langues spécialisées*, PUF, 201 p.

traitement de corpus spécialisés, elle serait le super-, l'hyperdictionnaire de chaque domaine, de chaque spécialité («domaine spécialisé»).

Fondamentalement, ce qui est en jeu, ce sont les unités de langue, les «mots» et, au-delà, le rapport entre le «mot» / le signe linguistique et l'objet du monde / le référent qu'il désigne *par convention*. Plus précisément, il s'agit toujours du rapport de *dénomination* entre le signe – «signifiant» et «signifié» de Saint Augustin et de Saussure – et le référent / le désigné auquel il est consensuellement lié. Si le rapport de convention courant n'est pas parfait, c'est-à-dire non ambigu (sans synonyme), et unique, l'idéal serait d'instituer (redéfinir) une norme d'usage, à savoir de réviser la convention ordinaire du langage, de la normaliser, de l'officialiser. Avec un rapport de dénomination, de référencement original, précis et exclusif entre un concept-terme et un objet-référent on aurait une cellule modèle d'un langage idéal. Est-on déjà dans une philosophie positiviste, cette philosophie de l'objet technique de Eugen Wüster où ce qui prime, c'est le référent, objet du monde? Au 20<sup>e</sup> siècle, la dénomination du référent se trouve attachée à une standardisation internationale, par ex. «norme ISO 704: 2000»; il existe aujourd'hui 229 «comités techniques» de l'ISO, chargés chacun d'un domaine particulier. Ce néoplatonisme peut-il jouer le rôle d'une interlangue, d'une nouvelle «langue parfaite» et traduisible? Et pour être parfaite, doit-elle devenir plus technique, plus spécialisée et éliminer tout risque de polysémie, d'incompréhension et d'intraduction?

C'est également la position théorique implicite aux travaux et publications de la Commission générale de terminologie et de néologie, placée sous l'autorité du premier ministre. La législation française exerce une activité normative à forte teneur conceptuelle en matière de vocabulaire d'origine française ou de vocabulaire traduit d'une autre langue – l'anglais pour l'essentiel. Des listes de termes, classés selon les domaines relevant de chaque secteur de compétence ministérielle sont régulièrement publiées au Journal Officiel<sup>2</sup> et dans des

2 Décret du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française. Voir la base de données CRITER, <[www.criter.dglf.culture.gouv.fr](http://www.criter.dglf.culture.gouv.fr)>.

Vocabulaires imprimés et diffusés gratuitement<sup>3</sup>. Ils se présentent sous la forme d'une liste alphabétique de termes français; pour chacun est indiqué: *domaine*, *définition*, *équivalent étranger* (presque exclusivement anglais), *source* (date de publication au JO); la liste est suivie d'un index alphabétique français-anglais. Il est clair que l'objet de la «terminologie» se réduit ici à proposer des termes français ou traduits en français, et donc à arbitrer entre des signes linguistiques et leurs définitions, pour contrôler et normer des vocabulaires relevant de domaines d'activité préétablis.

Cependant, à y regarder de près, l'activité terminologique ambitionnant d'établir des systèmes clairs, généralisants et machinels («mondialisants») se révèle le plus souvent comme *un déni de la complexité* réelle des langues et des discours, du système naturel et des pratiques. La Terminologie ainsi entendue et développée est avant tout une *pratique*, au sens de Lalande: «activité volontaire visant des résultats concrets, en général dans un domaine professionnel déterminé, par la mise en œuvre de la science et des techniques adaptées». Mais elle n'est certainement *pas une science*, puisqu'elle est démunie de toute épistémologie. Dans la définition qu'il en donne dans son *Cours pratique*<sup>4</sup>, J.C. Sager (1990) retient pour caractériser la Terminologie trois acceptions: non seulement un ensemble de termes d'un domaine, non seulement des pratiques et méthodes de recensement des termes spécialisés (importance des corpus informatisés), mais aussi des (pré)supposés théoriques explicitant les relations entre termes et concepts. La question surgit inévitablement: qu'est-ce que le sens, ou la signification d'un terme linguistique, d'un concept? Si tel terme possède un sens, qu'est le concept auquel il est lié sinon du *sens*: un ensemble particulier de représentations mentales, comme on dit *in fine*. Si un terme est toujours le terme d'un

3 Par exemple: *Vocabulaire de l'économie et des finances*, 2006, 272 p.; *Vocabulaire des techniques de la communication et de l'information*, 2009, 328 p. Ces Vocabulaires sont «à l'usage des professionnels, des enseignants, et des étudiants, des traducteurs et de tous ceux qui souhaitent publier en français».

4 J.C. Sager (1990): *A Practical Course in Terminologie Processing*, Amsterdam, Philadelphie, J. Benjamins Publishing Company, p. 3.

«domaine spécialisé», a-t-on autant de sens que de domaines?<sup>5</sup> A-t-on autant de mots / signes que de sens? Faut-il séparer les sens «littéral», «abstrait», général, particulier et métaphorique? Retenir le sens synchronique et oublier le sens diachronique? On lit souvent que le sens d'un terme serait sa définition et qu'il (ou elle) renverrait d'une part à un objet mondain et d'autre part à un concept. Or en ne retenant qu'un minimum de sens (particulier) avec le terme et en renvoyant vers un maximum de sens (général, large, flou, essentiel, fondamental?) avec un concept dont il participe (comment? comme un des constituants? une des réalisations?), on ne fait que refuser une analyse plus complète et complexe mais sans justifier les limites et critères de la «définition» – part définitoire du sens, ou réduction d'un ensemble sémantique à une expression parcellaire, particulière, i.e. d'une part, d'une dimension, d'un aspect. Le concept n'est rien d'unidimensionnel et la question de savoir, d'analyser les contenus d'un concept (et les formes des contenus) est une question difficile. L'impératif d'une recherche approfondie n'est sans doute pas de réduire la surface et le relief du concept comme champ de représentations, mais d'en explorer la diversité des dimensions, les réseaux internes, connexes, la relativité des rapports... Ne pas concevoir le concept comme une valeur sémantique aisément descriptible, mais bien plutôt comme un réservoir nébuleux et intrigant que Ponge, poète très raisonnable, nommait le «*conceptacle*»<sup>6</sup>.

Faut-il dès lors établir des nomenclatures sur le modèle familial mais très particulier du dictionnaire ou analyser les termes non-techniques, conceptuels sur le modèle des encyclopédies?

- 5 «Voile» aurait un sens relevant des domaines du vêtement, de la navigation, de la médecine, de la religion...; divers sens de «Noir» correspondraient aux divers domaines de la teinture, aux couleurs, aux non-couleurs, au vêtement, au code pictural de tel ou tel siècle, à l'ethnologie, à la politique de (dé)colonisation, à la photo, etc.; «souris» à la zoologie, à la cuisine, à la technique informatique, au cinéma américain, etc. Et «Nature»? «Esprit»? «Etranger»? «Liberté»?...
- 6 Francis Ponge dans *Œuvres complètes* II, Gallimard, La Pléiade, p. 919-920.

### 3. Pluridisciplinaire et plurilingue

Le lexique d'une langue ne comprend pas seulement des vocabulaires spécialisés des «sciences et techniques»: les mots, unités élémentaires, sont avant tout des «unités sémantiques» dont l'étude relève de la linguistique générale; leur sens n'est que rarement univoque et il ne se réduit pas à l'identité d'un référent. Barbara Cassin rappelle avec raison qu'on ne «pense pas le concept sans mot, car il n'y a pas de concept sans mot»<sup>7</sup>. Faut-il encore souligner qu'il n'y a pas de mot hors d'une langue et d'un langage particuliers? «Concept» est déjà un terme linguistique, mais un terme complexe, abstrait, polysémique: le «Concept» a des valeurs dépendantes d'une langue toujours particulière et dépendantes d'une culture toujours particulière, dépendantes également de pratiques, de textes et de contextes. Chaque terme/signe linguistique est *particulier* dans la mesure où il diffère des autres, de tous les autres par sa forme acoustique et par son sens. Son identité est différentielle, en termes de qualités, propriétés, caractères, sèmes, élément de sens – qui font la différence entre individus – et elle est complexe; c'est une entité sémantique abstraite qui relève de l'histoire, de pratiques, de systèmes, d'oppositions, de contextes déterminants, etc.

Puisqu'il n'y a ni concept en soi ni identité en soi, on ne peut envisager l'identité d'un concept comme une substance, ni même comme une définition unique, objective, universelle. Partant, le sens d'un concept ne peut pas être épuisé par un dictionnaire, qu'il soit général ou de spécialité. Mieux vaut le considérer comme être complexe et variable, comme une *construction*, comme résultat d'opérations diverses susceptibles de conférer à cet être un ensemble de propriétés différentielles relativement stabilisé. Ces opérations sont elles-mêmes plus ou moins individuelles ou collectives, subjectives ou objectivées; elles reflètent une connaissance du monde, c'est-à-dire des données empiriques et des données culturelles. Analyser un

7 *Op. cit.*, p. XXI.

concept revient alors de repérer ses rattachements, ses sources textuelles, son genre, ses contextes, ses usages, l'histoire dont il participe. Son sens, ses sens que livre l'analyse est le résultat d'une série de description, de délimitation – *litt.* de définition, de réduction, de différenciation relative, de classification – bref, des opérations par lesquelles le sens se *construit*. Il s'agit de repérer les valeurs où il entre, leurs variation, extension et oppositions, ainsi que les rapports qui lui sont attachés: association, colocation, connotation, dérivations, etc. qui souvent font des systèmes, des sous-systèmes, des réseaux.

L'identité du concept déglagée n'est pas forcément homogène ni même unique; elle est toujours relative parce qu'elle s'articule dans des réseau, système(s) et sous-système(s) avec des valeurs, avec des paradigmes. Ce sont autant de traits qui différencient les constituants d'un concept et tel concept de tous les autres... On aboutit ainsi par construction, à exprimer le(s) *sens* du concept, mais en même temps à exprimer l'histoire de son sens ainsi que de la *pratique* sociale de son sens. Le *langage* est le principal outil qui stabilise des identités collectives – à travers des langues et des discours, à travers des corpus de textes, de dictionnaires, des cultures, des lois. Le signe, le terme linguistique devient ainsi une interprétation aux dimensions lexicale, sémantique et terminologique et même syntaxique, avec une identité singulière et en rapport à un ou des référent(s) du monde.

La difficulté à traduire certains termes et concepts en sciences humaines, voire leur «intraductibilité», met en évidence les conditions d'émergence des institutions politiques et sociales, les inflexions des cultures politiques particulières, mais aussi les difficultés et malentendus à surmonter dans la perspective d'une «identité» européenne partagée. Le travail terminologique et de traduction consiste donc *aussi* à approfondir l'origine, les enjeux et les applications contemporaines des problèmes linguistiques, politiques et culturels relevant des relations entre faits de langue, faits de pensée et pratiques.

Si des termes, des concepts ne sont pas directement traduisibles d'une langue à l'autre, c'est souvent parce qu'ils ne sont pas directement transposables d'une histoire, d'une culture, d'une société à l'autre et que par conséquent leur sens, leurs référents et leur praxis diffèrent.

Si l'«intraductibilité» fournit un premier symptôme, un premier critère déterminant pour le choix des termes et concepts à étudier, la perspective adoptée n'a pas vocation à établir un recensement exhaustif des «intraduisibles»<sup>8</sup>, mais à soumettre les concepts choisis à une approche croisée *interdisciplinaire*, à une analyse comparative qui croise et confronte les disciplines du droit, de l'économie, des sciences du langage, de l'histoire, de la philosophie politique, de la sociologie... On pourra approfondir l'articulation entre l'étude comparative de la genèse des concepts et l'analyse de leur «mise en application» dans les pratiques culturelles en montrant les répercussions concrètes des différences sémantiques entre les termes de plusieurs langues.

En effet, loin d'être toujours universels ou même internationaux, les lexiques, leurs unités terminologiques recensées n'existent que dans des sociétés *particulières*, des cultures *particulières* et dans des langues *particulières*. Partant, de nombreuses unités ne sont pas simples mais (très) complexes dans la mesure où elles sont relatives à une histoire, une société, des institutions, des pratiques, des cultures différentes ou fortement différenciées d'un pays à l'autre. Les difficultés d'interprétation et de traduction(s) sont donc assez fréquentes. Elles ne sauraient pour autant constituer ce qu'on appelle une objection principielle. Barbara Cassin le dit fort bien: «l'intraduisible, c'est plutôt ce qu'on ne cesse pas de (ne pas) traduire, mais cela signale que leur traduction [des termes], dans une langue ou dans une autre, fait problème [...] tant les mots que les réseaux conceptuels ne sont pas superposables.»

Pour tracer des hiérarchies entre les champs d'étude, nous dirons qu'une situation culturelle ET linguistique donnée constitue le champ englobant à l'intérieur duquel se situent des discours donnés et leurs

8 A la différence d'autres projets remarquables et de grande envergure comme celui mené par Barbara Cassin dans *Vocabulaire européen des philosophies. Dictionnaire des intraduisibles*, Le Seuil/Le Robert, 2004; ou de *Au jardin des malentendus*, sous la direction de J. Leenhardt et R. Picht, Actes Sud, 1997; ou encore des *Geschichtliche Grundbegriffe*, de R. Kosellek et W. Conze (dir), Klett-Cotta, 1972-1997.

terminologies. Les terminologies prennent sens au sein de réseaux, de corpus et de pratiques; termes et concepts n'appartiennent pas à des listes monodisciplinaires, mais à des systèmes pluridisciplinaires. Leur (non)traduction est une opération (inter)linguistique complexe de nature (inter)culturelle. Elle n'a de solution(s) qu'en appui sur l'analyse comparative de deux langues au moins (dont le français et une autre langue) et donc, forcément, sur l'analyse de deux cultures, expériences, pratiques et histoires...

En neuf contributions le présent ouvrage offre diverses manières dont linguistes, lexicographes, juristes exposent leur compréhension de la question terminologique. Rien d'étonnant à ce que l'ensemble des contributions ait un caractère hétérogène; il est inévitable et même revendiqué. Une telle approche interdisciplinaire<sup>9</sup> et plurilingue<sup>10</sup> – fr. russe, all. – ne requiert nullement une uniformisation des concepts, des théories et des méthodes. En revanche, elle apporte un ensemble d'éclairages plus original pour la compréhension d'un objet complexe comme l'est la Terminologie.

«Comment aborder le concept d'un point de vue linguistique?» C'est la question qu'envisage Loïc DEPECKER (Pr. à l'Université de la Sorbonne nouvelle) qui explicite un certain nombre d'objets et de définitions primordiales: la Terminologie comme l'étude des discours spécialisés dans leurs aspects lexicaux et phraséologiques; ses principaux «outils» que sont les *objets* et leurs *propriétés*; les *concepts* composés de *caractères* abstraits; enfin, les *signes* linguistiques. La

9 Voir par exemple: Offerlé & Rouso (2008): *La fabrique interdisciplinaire. Histoire et science politique*, Rennes, PUR, 283 p.; Lepetit, Bernard (1999): «Propositions pour une pratique restreinte de l'interdisciplinarité», *Carnet de croquis. Sur la connaissance historique*, Paris, Albin Michel.

10 On se reportera avantagement au site de l'OEP, l'Observatoire Européen du Plurilinguisme, <<http://plurilinguisme.europe-avenir.com>>.

L'OEP défend toutes les langues en Europe, parce que les langues et le dialogue interculturel par le plurilinguisme et la traduction, sont une richesse, un facteur de paix et de créativité pour l'Europe tout entière. La langue française doit être défendue pour elle-même, en raison des valeurs dont elle est porteuse et pour le bénéfice de toutes les langues européennes également menacées.

Terminologie a pour objet des langues de spécialité, et essentiellement des *Termes* ou «unités terminologiques» qui peuvent être non seulement des mots mais de longues expressions désignatives, lesquelles posent souvent des problèmes de compréhension et de traduction. Elle s'intéresse également aux phraséologismes, en particulier aux collocations de type <verbe + syntagme nominal>. Le *concept* se résume le plus souvent à une définition linguistique d'un champ terminologique, c'est-à-dire d'un ensemble de termes utilisés dans un champ d'expérience particulier. Un vocabulaire, une terminologie, un champ lexical caractérisent tel ou tel discours particulier, tel ou tel domaine de spécialité. La terminologie vise ainsi à une «normalisation technique internationale». Mais les unités terminologiques recensées sont prises «dans des sociétés et des cultures particulières» et dans des langues particulières, de sorte qu'il y a nécessité de développer aussi une «ethnoterminologie».

Klaus E. W. FLECK (Pr. à l'Université Munich), traducteur, lexicographe<sup>11</sup>, fait part de sa riche expérience de la Pratique de la terminologie juridique, en ce qui concerne l'aspect interlangues dans la traduction des termes juridiques français et allemands. Il traite de «La terminologie juridique sous l'aspect interlangues» et particulièrement de «la traduction des <mots étrangers> / <*Fremdwörter*> dans les textes juridiques». Quand un terme d'une langue n'a pas de correspondant direct dans une autre langue, l'emprunt ou le calque peuvent fournir une solution; quelle est alors la part positive de chacun? Quel sont les choix de méthode à faire entre la contextualisation d'un terme étranger et la définition légale?

Thierry GRASS (Pr. à l'Université Strasbourg) s'attache à l'examen des «Fonctions lexicales et traduction juridique bilingue français-allemand». La langue juridique se distingue des autres technolèctes

11 Auteur du dictionnaire bilingue Doucet, Michel/Fleck, Klaus E. W. (2009): *Dictionnaire juridique et économique*, 2 t. français-allemand, deutsch-französisch, 6<sup>e</sup> éd., München, Verlag C. H. Beck, 998 p. + 838 p..

du fait de la pluralité des systèmes de référence. En effet, chaque droit national créé lui-même ses propres concepts et à partir de ceux-ci son propre édifice juridique. L'environnement international étant plurisystémique, il en résulte une non identité référentielle des concepts d'un pays à l'autre. Pourtant, les concepts juridiques sont toujours constitués de la même façon: ils se ramènent tous à une définition soit légale, soit jurisprudentielle, soit encore doctrinale. La traduction juridique bilingue suppose d'abord une taxonomie des concepts juridiques principaux dans les deux langues afin de pouvoir déterminer le réseau des équivalences conceptuelles. Ainsi, dans le domaine du droit civil, il est possible, à partir d'un nombre limité de concepts de base référencés et traités sur le modèle du *DEC*, de couvrir une grande partie du vocabulaire juridique de ce domaine. Les champs conceptuels de ces termes dits «premiers» sont ainsi définis en extension en utilisant les fonctions lexicales mises au point par Igor Mel'čuk. Il est intéressant de constater qu'autour de ces concepts de base gravite la quasi-totalité du vocabulaire du droit civil, soit plus de deux mille lexèmes ou phrasèmes pour moins de 100 termes premiers. L'analyse préalable des concepts de base dans une langue source permet d'établir des liens de traduction précis dans une langue cible. L'auteur donne ici des exemples concernant la traduction du français vers l'allemand, mais la méthode est transposable à d'autres paires de langues.

Dans sa contribution, Evgeny SHOKHENMAYER (Jeune Chercheur) examine «Les terminologies onomastiques entre l'Europe et l'Asie» avec pour objectif de révéler les différences existant dans la technologie linguistique entre les terminologies onomastiques française, anglaise et russe. Par leur confrontation, il montre que les principales difficultés rencontrées sont liées à l'utilisation de certains termes pour désigner un type de nom propre. Ces termes, en effet, ont des contenus divers qui sont liés à la différence des écoles onomastiques, mais qui tiennent aussi à la concurrence entre des termes internationaux et nationaux. Il porte un intérêt particulier aux termes désignant le passage des noms propres aux noms communs et inversement. L'objec-

tif ne consiste pas uniquement à évaluer des interprétations de termes plus ou moins pertinents, mais aussi à vérifier dans quelle mesure les différentes dénominations désignent le même objet.

L'expression française «Génie de la langue» a donné lieu en Europe à divers emprunts du terme «Génie»; non-traduit et sans concurrent il pourrait laisser penser que son sens est précis et invariable, adéquat à un référent bien défini. Kerstin OHLIGSCHLAEGER (doctorante, Universités de Potsdam et Paris Ouest) va «A la recherche du *génie de la langue*», vérifiant la signification de l'expression à travers un corpus de dictionnaires, du 18<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup> siècle. L'expression elle-même n'apparaît jamais sous une forme autonome, mais sous l'entrée «GÉNIE», terme qui a un double sens au 17<sup>e</sup>. Outre la primauté et la clarté de la langue française, «Génie de la langue» prend dès le 18<sup>e</sup> siècle des acceptions très différentes, exprimant tantôt un lien langue et pensée, tantôt la singularité du français, et finalement un semble de caractères particuliers, distinctifs d'une langue. L'analyse diachronique, l'histoire philosophique et littéraire sont éclairantes.

«DÉMOCRATIE» et «DEMOKRATIE» Les deux termes français et allemand ont chacun un sens qui semble simple et une correspondance directe. La traduction semble facile, réciproque, comme une sorte de «superposition» qui relève d'un lexique définitif ou de n'importe quel dictionnaire général. Or l'examen historique, diachronique des deux termes auquel se livre Jean-Jacques BRIU (Pr. à l'Université de Paris Ouest) sur la base d'un corpus de 43 dictionnaires généraux et encyclopédies, français et allemands montre de notables variations du début du 18<sup>e</sup> à la fin du 20<sup>e</sup> siècle. Quelques textes philosophiques et constitutionnels qui complètent ces données lexicographiques permettent d'affiner leur relativité. Les résultats dont il fait ici état ont la valeur d'un échantillon chronologique. Ils permettent d'apprécier les principales variations sémantiques des deux termes en question et de comparer les variantes entre les domaines du français et de l'allemand.

Astrid GUILLAUME (MdC Paris Sorbonne, vice présidente de l'Observatoire Européen pour le Plurilinguisme) montre la difficulté de traduire: la polysémie textuelle de patronymes et toponymes et la polysémie visuelle des images et blasons du moyen-âge. L'analyse de la terminologie peut s'inscrire dans le temps ou au contraire être étudiée pour un moment précis. Les domaines de spécialité comme toute sphère linguistique peuvent donc être appréhendés en diachronie comme en synchronie, leurs traductions également.

La période à laquelle elle s'intéresse ici est le Moyen-Age. Le Moyen-Age voit la naissance des langues vernaculaires que nous parlons aujourd'hui encore, mais qui se trouvent désormais à un stade plus avancé d'une évolution qui, espérons-le, sera sans fin. Ces langues étaient jadis fort instables orthographiquement bien entendu, mais également sémantiquement et syntaxiquement. Les domaines de spécialité représentés au Moyen-Age intègrent cette instabilité linguistique dans toute sa diversité.

Sous une question dont l'objet est dès l'abord déroutant et provocateur: «*Les députés du Parlement russe pensent-ils?*», Sergueï SAKHNO (MdC à l'Université de Paris Ouest) analyse le concept de «parlement». Pour ce faire, il prend en considération «quelques termes de langues européennes», slaves et germaniques, mais le russe notamment, liés au concept de «Parlement». L'investigation minutieuse conduite sous l'angle de la synchronie et de la diachronie permet de mettre en relief les liens sémantiques qui existent entre trois autres concepts notamment: «penser», «dire» et «parler». Cette enquête sur le sens permet de noter des états, des passages, des transferts au sein de la langue russe, mais également des interactions, emprunts et transferts d'une langue à une autre. On y découvre ainsi à travers les composantes et les variations du sens des strates, des tournants, des écarts que présentent les héritages historiques et les actualités politiques ou sociales.

Dans son article «Identification de termes / concepts pour une application pluridisciplinaire: les apports de la terminologie textuelle»

Christine FÈVRE-PERNET (chercheuse post doc, CLLE-ERSS, UMR 5263, Université de Toulouse) donne un aperçu de ce que peut apporter la terminologie textuelle, où l'investigation du texte permet, sur la base d'une interprétation de type sémantique, d'approcher le contenu de concepts constitutifs. A partir d'une situation terminologique particulière – la création d'un référentiel commun dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire – elle présente ici les difficultés rencontrées et le cheminement qui permet d'élaborer une méthode d'identification des termes/concepts. Le linguiste a ici un rôle clé puisque, dans une démarche collaborative, il participe avec les différents chercheurs impliqués à la co-construction du domaine.